



DÉFI POUR L'ENVIRONNEMENT France CONSEILS AUX PARTICIPANTS EN EXTERIEUR

Quelques conseils pour garder un bon souvenir de cette opération

ÉQUIPEMENT

Munissez-vous de :

- Masque, gel hydroalcoolique.
- Une paire de gants de jardinage.
- **Votre gilet de sécurité** personnel de voiture s'il ne vous est pas fourni par l'organisateur.

Pour votre confort nous vous conseillons :

- Des vêtements adaptés à la météo qui peut varier rapidement : une polaire, un coupe-vent imperméable et éventuellement un tee-shirt de rechange.
- Une casquette, un bonnet ou un bandeau.
- Des lunettes de soleil adaptées.
- De la crème solaire.
- Éventuellement de l'anti-moustique.
- Et un paquet de mouchoirs, ou un petit rouleau de papier toilette, peut toujours s'avérer utile.
- Un petit sac à dos. C'est très pratique.

ALIMENTATION & HYDRATATION

- De l'eau (1 L/personne).
- Un pique-nique et/ou quelques barres de céréales ou fruits secs pour vos pauses ou coups de pompes.

SÉCURITÉ

- Un téléphone portable chargé et le numéro de votre organisateur (Urgence le 112 en cas de besoin)
- Une trousse de premiers secours (pansement, spray désinfectant, compresses)
- Un couteau, un sifflet

Nous n'héritons pas de la Terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. Antoine de Saint-Exupéry



DÉFI POUR L'ENVIRONNEMENT France CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Chaque participant s'engage à :

- Respecter les règles sanitaires applicables le jour de l'événement
- Avoir un comportement éco citoyen et contribuer ainsi au développement des idées et des actes en faveur de l'environnement.
- Observer les règles de savoir vivre, en particulier : le respect de l'autre, le respect du groupe et le respect de la nature.

Pour l'opération « NETTOYAGE DE LA NATURE » consignes particulières au niveau sécurité et déplacements :

- Respecter le code de la voirie routière et le code de la route et n'emprunter que les axes routiers définis par les organisateurs.
- Respecter les directives qui pourraient lui être données par le responsable du groupe.
- Porter en permanence un gilet de sécurité.
- N'emprunter que les bas-côtés des routes départementales et à n'effectuer aucun ramassage sur les parties roulantes de celles-ci.
- Ne pas pénétrer sur les propriétés privées même non closes.
- Respecter l'ordre de marche qui lui sera donné par les organisateurs et qui, par principe, sera à contre sens de la circulation automobile.
- Ne traverser les routes départementales que lorsque la nécessité s'impose et que l'autorisation lui en sera donnée par le responsable de groupe.
- S'il est accompagné d'un mineur, à prendre sous sa responsabilité, toutes les mesures nécessaires pour assurer sa sécurité.

Sur les objets ramassés

- Ne pas ramasser les objets trop lourds.
- Ne pas ramasser les déchets qualifiés de dangereux comme : seringue, bouteille de gaz, produit inflammable, huile, piles, produit portant la signalétique de produit dangereux etc., cette énonciation n'étant pas limitative et à signaler la présence de ceux-ci au responsable du groupe.
- Signaler au responsable de groupe les déchets volumineux qui fixera la marche à suivre pour leur évacuation éventuelle.
- Respecter les consignes de tri des organisateurs.

EN MAJUSCULES :

Nom : _____ Prénom : _____

Ville du Domicile : _____ Code Postal : _____

Téléphone mobile : ____/____/____/____/____

Courriel : _____@_____

Le _____ signature :

Original pour vous



DÉFI POUR L'ENVIRONNEMENT France CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Chaque participant s'engage à :

- Respecter les règles sanitaires applicables le jour de l'événement
- Avoir un comportement éco citoyen et contribuer ainsi au développement des idées et des actes en faveur de l'environnement.
- Observer les règles de savoir vivre, en particulier : le respect de l'autre, le respect du groupe et le respect de la nature.

Pour l'opération « NETTOYAGE DE LA NATURE » consignes particulières au niveau sécurité et déplacements :

- Respecter le code de la voirie routière et le code de la route et n'emprunter que les axes routiers définis par les organisateurs.
- Respecter les directives qui pourraient lui être données par le responsable du groupe.
- Porter en permanence un gilet de sécurité.
- N'emprunter que les bas-côtés des routes départementales et à n'effectuer aucun ramassage sur les parties roulantes de celles-ci.
- Ne pas pénétrer sur les propriétés privées même non closes.
- Respecter l'ordre de marche qui lui sera donné par les organisateurs et qui, par principe, sera à contre sens de la circulation automobile.
- Ne traverser les routes départementales que lorsque la nécessité s'impose et que l'autorisation lui en sera donnée par le responsable de groupe.
- S'il est accompagné d'un mineur, à prendre sous sa responsabilité, toutes les mesures nécessaires pour assurer sa sécurité.

Sur les objets ramassés

- Ne pas ramasser les objets trop lourds.
- Ne pas ramasser les déchets qualifiés de dangereux comme : seringue, bouteille de gaz, produit inflammable, huile, piles, produit portant la signalétique de produit dangereux etc., cette énonciation n'étant pas limitative et à signaler la présence de ceux-ci au responsable du groupe.
- Signaler au responsable de groupe les déchets volumineux qui fixera la marche à suivre pour leur évacuation éventuelle.
- Respecter les consignes de tri des organisateurs.

EN MAJUSCULES :

Nom : _____ Prénom : _____

Ville du Domicile : _____ Code Postal : _____

Téléphone mobile : ____/____/____/____/____

Courriel : _____@_____

Le _____ signature :

**Charte à ramener remplie et signée le jour du nettoyage et à remettre aux organisateurs.
1 charte par personne.**